

LA BELLE BRETELLE

MARCHE ET COURSE NATURE & SANTÉ

RÈGLEMENT

« La Belle Bretelle » est une course à pied et une randonnée pédestre familiale arpentant majoritairement des chemins de campagne et quelques tronçons de routes sur la commune d'Hergnies, le dimanche de la Pentecôte.
Elle s'inscrit dans une démarche « nature et santé », donc respectueuse de l'environnement naturel et humain.

Organisateurs

« La Belle Bretelle » est organisée en partenariat entre le Hergnies Athlétique Club et le Club Léo Lagrange d'Hergnies dans le cadre du Hainaut Belles Bretelles, festival annuel d'accordéon. Le Hergnies Athlétique Club a plus particulièrement en charge l'organisation matérielle et technique, et le Club Léo Lagrange assure l'animation, le financement et la communication.

Parcours & ravitaillements

Sous forme d'une boucle de 5 km au départ de la place d'Hergnies, le parcours se déroule ponctuellement sur des voies ouvertes à la circulation. Dans ce cas, les participants doivent emprunter le côté droit de la chaussée. En outre, et tout au long du parcours, ils doivent se conformer aux directives des signaleurs et veiller à une coexistence harmonieuse avec les habitants rencontrés et les autres marcheurs et coureurs. Deux ravitaillements seront assurés, l'un à mi-parcours et l'autre à l'arrivée.

Respect de l'environnement

Le parcours se déroule sur des chemins de campagne. Tout rejet de déchets quels qu'ils soient est interdit sur le parcours... et ailleurs ! Pour leur aller-retour à Hergnies, les participants chercheront à privilégier les transports collectifs et le covoiturage.

Horaires

8 heures → accueil sur place, dernières inscriptions et distribution des dossards pour la course (pas de dossard pour les marcheurs).
9 heures 30 → départ unique de la course pour 5 km (une boucle) et 10 km (deux boucles). Les inscriptions seront closes à 9 H 15.
10 heures → départ officiel de la marche de 5 km. Les départs peuvent cependant être échelonnés à la convenance des marcheurs.
11 heures 30 → résultats et remise des récompenses aux coureurs.

Conditions de participation à la marche (5 km) et responsabilités

Sur un parcours ne présentant pas de difficulté prévisible, la marche est ouverte à tous sans condition particulière, et peut se pratiquer en famille et à son rythme sous la seule responsabilité des marcheurs, notamment pour tout problème éventuel lié à leur état de santé.

Conditions de participation à la course (5 ou 10 km) et responsabilités

Catégories d'âge

→ Le parcours de 5 km est autorisé à partir de minime (14 ans).
→ Le parcours de 10 km est autorisé à partir de cadet-cadettes (16 ans).

Pièces à fournir par les coureurs

Les enfants mineurs non accompagnés doivent présenter une autorisation parentale pour leur participation. Conformément au code du sport, la participation à « La Belle Bretelle » est soumise, pour chaque coureur majeur, à la présentation obligatoire, soit d'une licence en cours de validité au jour de la course, soit d'un certificat médical de non contre indication à la pratique en compétition ou à la course à pied datant de moins d'un an. Il est expressément indiqué que les participants, licenciés ou non, agissent sous leur propre responsabilité, notamment en cas d'accident consécutif à un mauvais état de santé.

Droits d'inscription et paiement

→ **Marche** : 2€ par marcheur, avec un gobelet réutilisable offert. Gratuit pour les moins de 12 ans (sans gobelet).
→ **Course 5 km** : 7€ par coureur, avec t-shirt offert.
→ **Course 10 km** : 8€ par coureur, avec t-shirt offert.

Les inscriptions se font en ligne en joignant les pièces nécessaires demandées.

Le règlement s'effectue également en ligne, ou sur place lors du retrait des dossards avant le départ mais avec une majoration d'un euro.

Classement et récompenses pour la course

Les classements se feront par catégories pour les 5 et 10 kilomètres. Une coupe aux premiers, médaille aux deuxièmes et troisièmes. Aucune prime octroyée. Les récompenses seront remises au podium dressé sur la place d'Hergnies.

Droit à l'image et Acceptation du règlement

Marcheurs et coureurs autorisent la prise de photos et vidéos, et l'utilisation éventuelle de leur image sur tous supports et toute durée, pour la promotion de la marche & course ou du Hainaut Belles Bretelles Festival et de leurs organisateurs et sponsors.

La participation à « La Belle Bretelle », marche ou course, vaut acceptation du présent règlement et engagement à le respecter et à le faire respecter. Tout engagement en course est personnel. Aucun transfert n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à un tiers sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué durant l'épreuve. Le dossard devra toujours être entièrement lisible. L'organisation décline toute responsabilité en cas de manquement au règlement.

Informations et inscriptions sur
www.bellesbretelles.com

